



Monsieur Daniel GUIRAUD
Maire des Lilas
96, rue de Paris
93260 LES LILAS

Le 14 mars 2013

**OBJET : Préavis de grève de 24 h
à la renégociation protocole d'accord
de la C.A.E.E.**

Monsieur le Maire,

La CGT a été à l'initiative de l'élaboration du protocole et de la mise en place du groupe transfert.

Dans le cadre des prochains transferts des personnels, autour des compétences mutualisées, dans la prochaine période jusqu'au 1er juillet 2013, vous n'ignorez pas que le protocole d'accord de février 2011 est en renégociation depuis plusieurs mois.

La CGT a été présente à l'ensemble des séances de réactualisation.

La CGT a participé à la modification de 30 articles sur 36 articles du protocole rediscuté et, à la création de deux annexes.

Nous arrivons donc au cours de ce mois de mars 2013 à un rendez-vous fixé par la CAEE au **vendredi 22 mars 2013 dans l'après-midi** pour demander aux organisations syndicales du groupe "transferts" de se positionner sur la signature d'un nouveau protocole d'accord.

Quelle est la position de la CGT aujourd'hui ?

Un certain nombre de revendications n'a pas été pris en compte (articles 9,14 et 18).

Quelles sont ces revendications ?

* **Travail du dimanche** : que ce soit pour les missions régulières ou irrégulières l'employeur n'a, à ce jour, fait aucune proposition nouvelle. Il se contente d'appliquer le statut, qui n'octroie que quelques centimes d'euro supplémentaires par heure. Pour la CGT et les 400 signataires de la pétition, c'est insuffisant. D'autant que nous pensons que le travail du dimanche va se banaliser. Pour la CGT, le travail le dimanche doit donner lieu à des compensations, comme dans certaines de nos villes : missions régulières 1 h = 2 h déduites du temps de travail hebdo et pour les irrégulières 1 h = 2 en récupération ou payées 175 %.

* **Heures de nuit** : nous réclamons qu'elles s'enclenchent à 21 h et non à 22h comme prévu statutairement.

* **Heures supplémentaires** : les propositions de l'employeur sont en dessous du statut! Nous réclamons pour les agents d'exploitation de la DPVD le paiement possible de l'intégralité des 25 h mensuelles.

Et pour les autres collègues nous demandons que la récupération ne soit pas limitée dans le temps. (à la séance de négociation du 13 mars 2013 le groupe transfert a émis un avis favorable pour cette revendication)

* **Résorption de la précarité** : dans le cadre de la loi du 12 mars 2012, nous réclamons **tout de suite** qu'une étude soit faite du nombre de collègues éligibles transférés et futurs transférés et qu'un plan prévisionnel de titularisation soit présenté au groupe transfert et négocié avant le 1er mai.

* **ARTT** : le protocole de février 2011 intègre de fait les journées dites des maires dans les ARTT.

Les transférés et futur transférés qui sont et seront à 37 heures 30 ont subi et subiront une perte d'acquis. Nous demandons une renégociation.

* **Pénibilité** : nous demandons 12 jours de compensation pour les agents dont le travail présente un caractère de pénibilité reconnu.

* **Contrainte** : nous demandons une compensation de 6 jours pour les agents travaillant le samedi de façon régulière.

* **Jour dit "de carence"** : vu l'abrogation de cette loi inique prévue en 2014, nous demandons qu'à l'instar d'autres collectivités, la retenue de carence ne soit plus appliquée dès aujourd'hui à Est Ensemble.

* **Dans le cadre du "savoir nager"** : étant donné que cette compétence est prioritaire pour la C.A.E.E., nous demandons pour les maitres-nageurs, 25 h de bassin et 10 h de forfait pour la préparation pédagogique, l'entretien physique et sportif, le secourisme, le suivi des scolaires et les réunions en interne et sur le territoire de la C.A.E.E.

L'ensemble des organisations syndicales de la CGT des 9 villes du territoire et de la C.A.E.E a décidé de faire de la journée du 22 mars 2013 une journée d'action revendicative auprès de la C.A.E.E. et de nos employeurs.

Nous déposons donc un préavis de grève de 0 h à 24 h pour **la journée du 22 mars 2013**, cela permettra à l'ensemble des agents de participer à cette action.

Recevez, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.